



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CG/pk

P.V. FI 28

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 27 février 2015

Ordre du jour :

Echange de vues avec le Ministre des Finances concernant les récentes évolutions dans le dossier de la Grèce

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Michel Wolter, M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, député (observateur)
M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
Mme Isabelle Goubin, Directeur du Trésor (Ministère des Finances)
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Viviane Loschetter, M. Michel Wolter, M. Justin Turpel (observateur)

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

La présente réunion a été convoquée sur demande d'un membre de l'opposition et sur proposition du ministre des Finances. Elle permet en même temps de donner suite à une motion déposée par Monsieur Justin Turpel le 24 février 2015 et renvoyée à la Commission des Finances et du Budget le jour-même (voir annexe 1).

Monsieur le ministre des Finances fournit les informations suivantes :

- A la suite des élections en Grèce en janvier 2015, les pays de la zone euro et la Grèce se sont réunis à plusieurs reprises au sein de l'Eurogroupe pour discuter du plan de sauvetage grec.
- Les pays de la zone euro ont fourni les aides suivantes jusqu'ici:

- depuis 2009, les pays de la zone euro ont accordé des prêts directs à la Grèce concédés pour un montant total de 53 milliards d'euros (dont 140 millions provenant du Luxembourg) ;
- en 2010 a été créé le « Fonds Européen de Stabilité Financière » (FESF) qui a mis à disposition de la Grèce 141 milliards d'euros qui bénéficient d'une garantie des Etats membres. La part du Luxembourg s'élève à 381 millions d'euros (voir aussi la réponse à la question parlementaire n°820 reprise en annexe 2). Le Luxembourg est le pays présentant l'engagement par habitant en faveur de la Grèce le plus élevé de la zone euro (autour de 1.000 euros par habitant).
- Les discussions dans l'Eurogroupe porte sur le versement par le FESF de la dernière tranche d'un montant de 1,8 milliard d'euros.
- A ce jour, la Grèce a payé environ 10 millions d'euros à titre d'intérêts échus au Luxembourg. Elle a respecté à ce jour tous ses engagements envers ses créanciers.

Evolution au cours des dernières semaines :

- Au cours des dernières semaines, le premier ministre et le ministre des Finances grecs ont revendiqué la renégociation de la conditionnalité attachée à l'accord-cadre d'assistance financière à la Grèce signé en 2012. Cette requête a notamment été présentée par le ministre grec des Finances Yanis Varoufakis à la première réunion de l'Eurogroupe à laquelle il participait. Cette demande a été rejetée par l'ensemble des membres de l'Eurogroupe qui ont rappelé au nouveau gouvernement grec qu'il est tenu de remplir les engagements pris par les gouvernements précédents, tout en concédant à la Grèce une certaine flexibilité à l'intérieur du programme existant. C'est ainsi que l'Eurogroupe a marqué son accord à ce que la Grèce présente des mesures alternatives à celles prévues dans le programme de 2012 à condition que ces mesures ne mettent pas en péril les objectifs budgétaires fixés et ne remettent pas en question la soutenabilité de la dette grecque.
- Le 19 février 2015, la Grèce a finalement demandé une extension de l'accord de financement conclu avec la zone euro. La requête grecque a été accompagnée d'une liste de réformes non quantifiées, qui sont censées constituer des aménagements au programme de 2012. Les mesures inscrites sur cette liste, composée de quatre chapitres, ont pour but la lutte contre l'évasion fiscale, la lutte contre la corruption, un contrôle des dépenses dans « tous les domaines » de l'action publique, le maintien des privatisations entamées (celles à venir seront faites en accord avec « l'intérêt public ») et des aides en faveur des plus démunis.
- Les représentants grecs ont apporté les garanties suivantes :
 - remboursement de l'ensemble des crédits accordés ;
 - pas de remise en cause de mesures déjà décidées ;
 - pas de nouvelles mesures unilatérales qui affecteraient les finances grecques, la reprise économique et les objectifs budgétaires du pays (les nouvelles mesures devront être appréciées par les « institutions » avant d'être mises en œuvre).
- L'Eurogroupe a validé , le 20 février 2015, l'extension de quatre mois de l'accord-cadre d'assistance financière pour la Grèce, les trois institutions ayant marqué leur accord de principe de tenir compte, dans leurs missions techniques, de la liste de réformes envoyée par le ministre grec des Finances Yanis Varoufakis. Outre un délai supplémentaire de 4 mois, l'Eurogroupe a concédé que le solde primaire de la Grèce soit « soutenable », sans le chiffrer (jusque-là, le solde primaire devait s'élever à 4,5%). L'Eurogroupe a demandé

aux institutions de reprendre sans délai les travaux techniques sur le terrain aux fins de faire progresser la réalisation du programme d'aide financière à la Grèce.

- Le plan d'assistance financière a été prolongé de quatre mois pour servir deux objectifs:
 - travailler à une conclusion positive de la dernière mission de suivi des institutions et
 - se donner le temps de discuter d'un possible arrangement de suivi.
- Au cours des réunions de l'Eurogroupe, le Luxembourg est intervenu pour plaider en faveur de la poursuite du dialogue entre partenaires, une rupture des discussions n'étant ni dans l'intérêt de la Grèce ni dans l'intérêt de la zone euro prise dans son ensemble.

Echange de vues:

- Tous les intervenants approuvent qu'un accord ait pu être trouvé avec la Grèce.
- Un membre du groupe parlementaire LSAP attire l'attention sur le fait que d'autres Etats membres de l'UE se sont vus accorder des aides et que ces Etats respectent, au prix d'efforts considérables, les conditions de remboursement auxquels ils se sont engagés. Un certain nombre d'Etats membres ont dû emprunter pour assurer leur part d'aide à la Grèce. Il est donc difficilement concevable d'envisager un effacement de la dette grecque (équité horizontale entre Etats membres).

Un membre de la sensibilité politique « déi Lénk » estime essentiel de s'efforcer d'orienter les politiques européennes vers une équité horizontale et une meilleure répartition des richesses au sein des pays.

- En réponse à une question, le ministre des Finances indique que les prochains remboursements de la Grèce portent sur des montants importants à verser au FMI et à la BCE.
- Un membre de la sensibilité politique « déi Lénk » souhaite savoir s'il est vrai que les dépôts grecs dans les banques luxembourgeoises ont augmenté dernièrement (il fait référence à la question parlementaire n°923, sans réponse à ce jour). Il fait encore référence à la « liste Lagarde » comportant environ 2.000 noms grecs de clients de la banque HSBC en Suisse et qui, en 2010, a été transmise par l'ancienne ministre des Finances à certains de ses homologues européens.

Le ministre des Finances indique que son ministère ne dispose pas de chiffres relatifs à une éventuelle fuite de capitaux grecs vers le Luxembourg. Il signale que la BCL pourrait être l'institution disposant de telles données, mais souligne leur caractère confidentiel.

- Un membre du groupe parlementaire CSV revient au fait que la Grèce détient, depuis quelques mois déjà, la « liste Lagarde ». Il souhaite savoir si, sur base de cette liste, la Grèce a déposé une demande d'entraide judiciaire en matière pénale au Luxembourg.

Le ministre des Finances ne détient pas cette information.

- En réponse à une question d'un membre de la sensibilité politique ADR au sujet de la fuite de capitaux subie par la Grèce, le Ministre des Finances signale que le Luxembourg applique l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts depuis le 1^{er} janvier 2015. Il rappelle que l'échange d'informations sur demande ne peut avoir lieu qu'en relation avec des cas individuels précis.

- En réponse à un membre du groupe parlementaire CSV, le ministre des Finances indique que l'accord conclu entre la Grèce et l'Eurogroupe est soumis au vote du parlement national dans les Etats membres suivants : l'Allemagne, l'Autriche, l'Estonie, la Finlande et les Pays-Bas.
- En réponse à une question d'un membre de la sensibilité politique ADR, le ministre des Finances précise que le montant de 1,8 milliard d'euros (du FESF) sera versé à la Grèce suite à une conclusion positive de la dernière mission de suivi des institutions qui tiendra compte des ajustements proposés par la Grèce dans le cadre du programme de sauvetage existant.
- Plusieurs députés soulèvent des questions concernant la marche à suivre à l'issue de la période de 4 mois accordée à la Grèce.

Le ministre des Finances souligne que l'éventualité de la sortie de la Grèce de l'euro n'a à aucun moment été évoquée au cours des dernières semaines. Il ajoute qu'une éventuelle réduction de la dette grecque n'est pas acceptable pour un certain nombre de pays de la zone euro.

- Suite à une intervention d'un membre du groupe parlementaire LSAP, le ministre des Finances déclare que la Grèce n'est pas en cessation de paiement et que les pays de la zone euro, ensemble avec la Grèce, s'efforcent d'éviter une telle situation.
- Un membre de la sensibilité politique « déi Lénk » souhaite savoir s'il serait possible de faire varier les taux d'intérêts à rembourser par la Grèce en fonction de l'évolution de son économie.

Le ministre des Finances signale que le ministre des Finances grec l'a évoqué, mais qu'une telle solution n'a pas été retenue.

La Commission constate qu'elle a été informée en détail de l'évolution et du contenu des négociations de l'Eurogroupe sur le plan de sauvetage grec. Le ministre des Finances s'est déclaré prêt à poursuivre cette information de la Commission au moment jugé approprié par la Commission et/ou par lui-même. Pour cette raison, la Commission décide de ne plus revenir au contenu de la motion.

Luxembourg, le 16 mars 2015

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger

Annexes:

1. Motion relative aux négociations de l'Eurogroup avec les représentants du gouvernement de la Grèce, renvoyée à la Commission des Finances et du Budget le 24 février 2015
2. Réponse du ministre des Finances à la question parlementaire n°820
3. Eurogroup statement on Greece (20/02/15)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Eugène Berger
Président de la Commission des Finances
et du Budget

Luxembourg, le 24 février 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Monsieur Justin Turpel relative aux négociations de l'Eurogroup avec les représentants du Gouvernement de la Grèce.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

26/02/15

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Finances et du Budget
- aux honorables Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 24 février 2015
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

Luxembourg, le 24 février 2015

Motion
relative aux négociations de l'Eurogroupe avec les représentants du
Gouvernement de la Grèce

La Chambre des Députés

considérant les discussions actuellement en cours entre l'Eurogroupe et le nouveau gouvernement grec sur le prolongement des mesures de financement;

comprenant le souci de la population grecque et du nouveau gouvernement relatif à une simple prolongation des mesures ayant conduit le pays vers une crise humanitaire et sociale sans précédent;

constatant l'augmentation de la dette de l'Etat à un niveau inégalé au niveau européen, due surtout à une récession économique de 20%;

considérant qu'il devient de plus en plus évident aux yeux de nombreux observateurs que des changements structurels de fond s'imposent à l'économie grecque;

considérant les propositions du gouvernement grec concernant des changements substantiels au niveau d'une imposition juste et effective, du fonctionnement performant des administrations publiques comme d'une justice sociale tenant compte de la réalité de la crise;

considérant donc la nécessité de rediscuter entre partenaires les termes et les modalités de l'aide financière et des obligations réciproques y liées, à court terme comme à échéance plus lointaine;

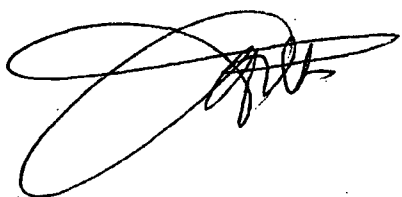
décidant de suivre de près les négociations actuellement en cours et de s'y impliquer, puisqu'elles concernent le fonctionnement général des mécanismes européens;

invite le Gouvernement luxembourgeois

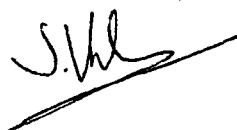
- à s'engager au sein de l'Union européenne et de l'Eurogroupe en faveur de négociations dans le respect mutuel avec le gouvernement grec ;
- à œuvrer en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives sociales et économiques à la Grèce, basées sur un programme d'investissements sur le long terme et un renforcement du pouvoir d'achat;
- à soutenir de véritables réformes structurelles de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, les politiques clientélistes et la corruption;

- à œuvrer en faveur d'une politique de relance et de dépassement des simples politiques d'épargne et de récession au niveau de la zone euro et de l'Union européenne;
- à inclure la Chambre des Députés dans ces réflexions et ces renégociations;
- à consulter la Chambre des Députés avant toute décision importante.

Justin Turpel

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

Serge Urbany

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre GRAMEGNA à la question parlementaire n° 820 de l'honorable Député Alex Bodry du 5 janvier 2015 sur les engagements financiers directs du Grand-Duché de Luxembourg vis-à-vis de la Grèce

Prêts directs à la Grèce

Dans le cadre du "Intercreditor Agreement" du 08.05.2010, l'Etat a pris un engagement pour prêter un montant maximal de 206.054.851,64 EUR à la Grèce. Entre mai 2010 et décembre 2011 suivent alors six opérations de prêt pour un montant total de 140.102.551,84 EUR.

Suivant amendements signés les 14.06.2011 et 27.02.2012, la période de grâce durant laquelle aucun remboursement du principal n'aura lieu, est portée de 3 à 4,5 puis à 10 ans, la durée totale des prêts de 5 à 10 puis à 15 ans.

Ces prêts sont initialement rémunérés trimestriellement au taux Euribor 3M + une marge de 300 points de base. Suite aux amendements ci-avant, cette marge est réduite rétroactivement à 200 puis à 150 points de base. Ces amendements sont entrés en vigueur le 30.03.2012.

Suivant un 3e amendement signé le 19.12.2012, la durée des prêts est finalement portée de 15 à 30 ans (échéance finale le 15.09.2041) et la marge réduite de 150 à 50 points de base. (entrée en vigueur: 03.07.2013 avec effet rétroactif sur le 15.12.2012)

(Jusqu'à la date d'aujourd'hui, le Luxembourg a touché une somme totale de 9.853.736,22 EUR à titre d'intérêts échus sur ces prêts.)

Prêts par l'intermédiaire de l'EFSF

La loi modifiée du 22.09.2011 a autorisé le Gouvernement à accorder une garantie maximale de 2 milliards EUR à l'EFSF. La clé de participation du Luxembourg dans l'EFSF se chiffre à 0,2687%. Sur le total de l'aide déboursée par l'EFSF à ce jour (141.1 milliards), la part du Luxembourg s'élève donc à 381 millions euros.



European Council
Council of the European Union

Eurogroup statement on Greece

20/02/2015 21:00 Statement and remarks 71/15 Euro area Economy & finance

The Eurogroup reiterates its appreciation for the remarkable adjustment efforts undertaken by Greece and the Greek people over the last years. During the last few weeks, we have, together with the institutions, engaged in an intensive and constructive dialogue with the new Greek authorities and reached common ground today.

The Eurogroup notes, in the framework of the existing arrangement, the request from the Greek authorities for an extension of the Master Financial Assistance Facility Agreement (MFFA), which is underpinned by a set of commitments. The purpose of the extension is the successful completion of the review on the basis of the conditions in the current arrangement, making best use of the given flexibility which will be considered jointly with the Greek authorities and the institutions. This extension would also bridge the time for discussions on a possible follow-up arrangement between the Eurogroup, the institutions and Greece.

The Greek authorities will present a first list of reform measures, based on the current arrangement, by the end of Monday February 23. The institutions will provide a first view whether this is sufficiently comprehensive to be a valid starting point for a successful conclusion of the review. This list will be further specified and then agreed with the institutions by the end of April.

Only approval of the conclusion of the review of the extended arrangement by the institutions in turn will allow for any disbursement of the outstanding tranche of the current EFSF programme and the transfer of the 2014 SMP profits. Both are again subject to approval by the Eurogroup.

In view of the assessment of the institutions the Eurogroup agrees that the funds, so far available in the HFSF buffer, should be held by the EFSF, free of third party rights for the duration of the MFFA extension. The funds continue to be available for the duration of the MFFA extension and can only be used for bank recapitalisation and resolution costs. They will only be released on request by the ECB/SSM.

In this light, we welcome the commitment by the Greek authorities to work in close agreement with European and international institutions and partners. Against this background we recall the independence of the European Central Bank. We also agreed that the IMF would continue to play its role.

The Greek authorities have expressed their strong commitment to a broader and deeper structural reform process aimed at durably improving growth and employment prospects, ensuring stability and resilience of the financial sector and enhancing social fairness. The authorities commit to implementing long overdue reforms to tackle corruption and tax evasion, and improving the efficiency of the public sector. In this context, the Greek authorities undertake to make best use of the continued provision of technical assistance.

The Greek authorities reiterate their unequivocal commitment to honour their financial obligations to all their creditors fully and timely.

The Greek authorities have also committed to ensure the appropriate primary fiscal surpluses or financing proceeds required to guarantee debt sustainability in line with the November 2012 Eurogroup statement. The institutions will, for the 2015 primary surplus target, take the economic circumstances in 2015 into account.

In light of these commitments, we welcome that in a number of areas the Greek policy priorities can contribute to a strengthening and better implementation of the current arrangement. The Greek authorities commit to refrain from any rollback of measures and unilateral changes to the policies and structural reforms that would negatively impact fiscal targets, economic recovery or financial stability, as assessed by the institutions.

On the basis of the request, the commitments by the Greek authorities, the advice of the institutions, and today's agreement, we will launch the national procedures with a view to reaching a final decision on the extension of the current EFSF Master Financial Assistance Facility Agreement for up to four months by the EFSF Board of Directors. We also invite the institutions and the Greek authorities to resume immediately the work that would allow the successful conclusion of the review.

We remain committed to provide adequate support to Greece until it has regained full market access as long as it honours its commitments within the agreed framework.

Press contacts

 **Monne Boitelle**
 31 613218891

 **Sadeh Sharafshahi**
 32 22813195
 32 475691865

 **François Head**
 32 22816083
 32 475953807

Last reviewed on 24/02/2015

Is there something wrong with this page?